

## Pétition contre une demande de permis d'urbanisme

### A l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins de Woluwe-Saint-Lambert

Réf.: 18/PFD/1836021 - PUF/D/1836021/2022

Nous avons pris connaissance de la demande de permis d'urbanisme déposé par le du Fonds du Logement en vue de la construction de trois immeubles au croisement de l'avenue Vandervelde et de l'avenue Chapelle aux Champs, dans la zone dénommée « Petit Bois Vandervelde ».

Le projet prévoit sur plus de 2200 mètres carrés l'abattage de tous les arbres ainsi que la destruction totale d'un sous-bois riche en vie animale et végétale, dont une espèce protégée d'amphibien.

Sur base des informations fournies, le gabarit des constructions envisagées sera clairement hors-normes et dissonant par rapport aux immeubles voisins. En effet, le projet prévoit la construction de 3 immeubles de 4 et 5 niveaux, alors que les immeubles voisins et de l'ensemble du quartier ne dépassent pas 3 niveaux et que le RRU prescrit que la hauteur des (nouvelles) constructions ne dépasse pas la moyenne des hauteurs des immeubles voisins. Ces derniers présentent par ailleurs des toitures en pente alors que ceux du projet prévoient des toitures plates. La déclivité de l'avenue Chapelle aux Champs accentue encore le surplomb des constructions prévues sur les immeubles avoisinants dont les espaces de vie orientés au sud ne bénéficieront plus d'aucune intimité. Ce projet dégradera ce quartier en causant un tort psychologique et financier à des dizaines de riverains dont la qualité de vie sera dévaluée. De plus, les dérogations de gabarit éventuellement accordées pour ce projet constitueront un précédent pour les futures constructions sur les terrains constructibles de l'autre côté de l'avenue (site UCL). Nous rejetons l'idée retenue par le bureau d'architecte de marquer l'entrée de Bruxelles par un grand immeuble. Premièrement, il ne s'agit pas de l'entrée de la Région de Bruxelles Capitale qui se situe plus de 900 mètres en amont et est déjà marquée par le geste architectural de la station de métro Kraainem. Deuxièmement, la Région projette déjà de marquer l'entrée de ville par la réalisation d'un parking « Park and Ride » à quelques mètres de l'entrée réelle de la Région.

Par ailleurs, tous ceux qui pratiquent l'avenue Chapelle aux Champs comme piétons ou comme conducteurs connaissent les difficultés quotidiennes de circulation dues entre autres à la proximité de l'UCL, hautes écoles, école pour malentendants et école Singelijn. Le nombre élevé de nouveaux logements prévus ne manqueront pas d'aggraver les problèmes de circulation et de stationnement dans ce quartier déjà saturé, notamment car ils comportent seulement 22 emplacements pour 37 logements ce qui est contraire aux prescriptions du R.R.U.

Chaque année les effets délétères de l'activité humaine liés entre autres au « bétonnage » des espaces verts se rappellent à nous sous la forme d'événements climatiques extrêmes. Les inondations de 2021 et la sécheresse de l'été 2022 démontrent au-delà de tout doute raisonnable qu'il faut instamment mettre fin à l'urbanisation frénétique. Sans que l'on en prenne nécessairement conscience, cet espace naturel que constitue le « petit bois Vandervelde » contribue à la régulation de la chaleur en été et à l'absorption des eaux de pluie. Sur le plan du bien-être, ce bois sauvage représente un havre de paix au sein de notre quartier.

*Pour les raisons susmentionnées, nous nous opposons au projet introduit par le Fonds du Logement et sollicitons le refus de ce permis d'urbanisme. Nous demandons que soit préservé le « Petit Bois Vandervelde » et que la construction éventuelle de nouveaux bâtiments ne soit autorisée qu'à la condition stricte que leur hauteur ne dépasse pas la moyenne des constructions avoisinantes et uniquement sur la partie non-végétalisée du site, située à la pointe de la parcelle sur l'ancien parking devenu terrain vague.*

Date

Nom, prénom et signature

Adresse + adresse e-mail